

DECISION MUNICIPALE n° D20240612-061

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Exposition	Exposition de peintures	
Dates	Du jeudi 13 au jeudi 27 juin 2024	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Marie Mercédès Yglesias Planet, pour l'association Un Temps Pour Soi	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'exposition de peintures produite par le club de peinture de l'association Un temps pour soi, 2 rue du Mas Rouge – 19200 USSEL, et proposée par le service culturel dans le cadre de la saison 2023-2024.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil de l'exposition de peintures du club de peinture de l'Association Un temps pour soi du jeudi 13 au jeudi 27 juin 2024 dans le hall d'exposition du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 12 juin 2024.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE